



Minimas non respectés

Par RadiateurFou

Bonjour,

Mon contrat de travail débute en novembre. Après vérification, mon salaire + prime 13eme mois correspond au minima de la convention collective. Le pb est que je n'aurai pas la prime 13ème mois, car il faut un minimum d'ancienneté.

Sans cette prime mon salaire est inférieur au minima. Que se passe-t-il dans cette situation?

Par kang74

Bonjour

Quelle est votre convention collective et donc votre echelon ?

Par RadiateurFou

Bonjour

Métallurgie, Pos I indice 92

Salaire du contrat à 33k. Pas de primes avant l'année prochaine